



**La Sauvetat**  
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

# La Lettre D'INFORMATION

N°23 / JUIN 2016

## Sommaire

01 - INFORMATIONS P3 | 02 - FINANCES P6 | 03 - TRAVAUX P14 | 04 - CADRE DE VIE ET URBANISME P24 |  
05 - ENVIRONNEMENT P26 | 06 - CIVISME P28 | 07 - SÉCURITÉ P29 |  
08 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL P30 | 09 - VIE SOCIALE P33 |  
10 - LA LETTRE DES ASSOCIATIONS P36 | 11 - ANIMATIONS P38 |  
12 - GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ P39

## Edito

### Regards sur l'actualité communale et intercommunale

Le budget de la Commune pour l'année 2016 vient d'être adopté par le Conseil municipal. Fruit d'une concertation et d'efforts d'économies importants concernant tous les services, ce nouvel exercice s'inscrit dans la rationalisation que nous avons engagée depuis plusieurs années.

Car aujourd'hui la baisse des dotations de l'Etat nous prive de moyens pourtant indispensables à la mise en œuvre de nos politiques. Un manque à gagner auquel nous avons décidé de faire face par un recours raisonnable à l'emprunt car le taux d'endettement de notre commune est faible comme vous pourrez le constater dans la lecture des pages consacrées au budget.

Nous avons mis toute notre énergie à rechercher toujours plus de subventions pour générer de nouvelles recettes. Dans cette perspective, nous avons élaboré un deuxième programme pluriannuel d'actions 2014-2020 avec la Région, programme qui a été agréé et qui nous permettra d'obtenir des aides conséquentes de la Région et de l'Europe, qui s'ajouteront à celles du Département et de l'Etat. La tranche de travaux programmée à l'automne est déjà financée à 80%. Ainsi nous pourrons poursuivre nos investissements pour construire La Sauvetat de demain.

Nous travaillons également à la construction de la nouvelle intercommunalité qui est une mutation d'envergure. Cette nouvelle carte du paysage intercommunal intervient dans le cadre de la loi NOTRE qui impose le regroupement des structures intercommunales. Ainsi, la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier va fusionner au 1er janvier 2017 avec Allier Comté Communauté et Les Cheires. Ces trois territoires forment une entité cohérente et complémentaire que nous nous attacherons à développer. Nous resterons toutefois vigilants quant à la capacité de la nouvelle structure à répondre aux enjeux territoriaux actuels et futurs.

L'avenir de notre village passe aussi par le civisme... L'observation de quelques règles simples devrait permettre une meilleure cohabitation des uns et des autres :

- le respect de la limitation de vitesse, 50km/h dans l'agglomération et 30km/h dans certaines zones
- le respect des zones de stationnement interdit, en particulier rue de la Gazelle et rue Dodel (côté parking) ainsi que rue du 8 Mai et rue de la Mairie.
- le respect du stationnement non gênant sur le domaine public (y compris les impasses).

Nous préférons la prévention à la répression mais quand la prévention ne trouve pas d'écho il faut passer à la répression.

Autre sujet préoccupant : les bacs de collecte individuels (bacs bleus et bacs gris). Beaucoup trop de bacs demeurent au bord de la rue entre les collectes. Nous rappelons que le règlement du SICTOM stipule que les bacs doivent être rentrés après le ramassage. Nous savons qu'un nombre de maisons ne dispose pas de dépendance mais cela demeure l'exception. Là aussi, le règlement prévoit des amendes pour les contrevenants. C'est dommage d'en arriver là mais s'il le faut ...

Après ces quelques remarques de bon sens qui font appel au civisme, nous tenons à remercier la plupart des Sauvetatois qui participent à l'embellissement de l'espace public par le simple geste de balayer, de tondre, de fleurir devant chez eux.

C'est sur cette note optimiste et tournée vers l'avenir, que nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances.

Bernadette TROQUET  
Maire de La Sauvetat  
Conseillère départementale



### Secrétariat de Mairie et Agence Postale Communale

En raison des congés d'été, du 11 au 31 août inclus, une permanence de la mairie sera assurée les mardis 16, 23 et 30 août de 13h30 à 15h30.

En cas d'urgence, Madame le Maire ou les adjoints sont à votre disposition.

L'Agence Postale Communale sera fermée du 27 juin au 15 juillet inclus. Les objets avisés seront disponibles à la Poste des Martres-de-Veyre. Tél : 04 73 39 61 00.

### Tablette à l'Agence Postale

#### ACCÉDEZ AUX SERVICES EN LIGNE

L'Agence Postale dispose désormais d'une tablette tactile, permettant aux personnes n'ayant pas internet chez eux, d'accéder aux services de la Poste et aux services publics en ligne (Pôle Emploi, allocations familiales ...). Elle est à disposition gratuitement à l'intérieur de l'Agence aux heures d'ouverture.



### Recensement Citoyen Obligatoire



Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent être enregistrés afin d'être convoqués

à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Inscriptions :

- Par internet en créant votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)
- En mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et du livret de famille.

### Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune et si vous souhaitez voter lors des prochains scrutins, n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie. Toutes les démarches vous seront expliquées au secrétariat.

**VOTER,  
UN DEVOIR  
CIVIQUE**

Les prochaines élections  
(sauf imprévu)  
2017 : Présidentielles  
2017 : Législatives

### Rappel des services à disposition



Gendarmerie de Veyre-Monton .....	04 73 69 60 16
Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie de La Sauvetat.....	04 73 39 52 55
Assistantes sociales (Les Martres-de-Veyre).....	04 73 39 65 60
CLIC (Centre Local d'Information et Coordination Gériatrique) à Billom .....	04 73 60 48 85
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Authizat.....	04 73 39 58 11
Maison Départementale de la Personne Handicapée à Clermont-Ferrand.....	04 73 74 51 20
Conciliateur de justice .....	04 73 42 63 96
Mission Locale (Cournon) .....	04 73 84 42 76
Pôle Emploi (Cournon).....	04 73 69 44 58

#### NUMÉROS UTILES

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
CENTRE ANTI POISONS .....	04 72 11 69 11
ENFANCE MALTRAITÉE .....	119

## Les commerces de proximité

### CHEZ LISA : DÉPÔT DE PAIN, PRESSE

A partir de la rentrée de septembre, l'épicerie développera un service traditionnel à la coupe de fromage et de charcuterie.



**Chez Lisa**  
5 Rue du Lavoir  
63730 La Sauvetat  
Tél : 04 73 31 43 46

#### Horaires d'ouverture du magasin :

- les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h et 16h - 19h,
- les mercredis, samedis et dimanches : 8h30 - 12h,
- fermeture les lundis.

### VB COIFFURE

1 Rue de la Gazelle  
63730 La Sauvetat  
Tél : 04 73 39 57 83



#### Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi 8h30 - 12h00  
et 13h30 - 18h30  
mercredi 9h - 12h  
vendredi 9h - 18h30 non-stop  
samedi 8h30 - 16h30 non-stop

## Les artisans

### EDDY DENIAU

Électricité générale

16 rue de la Mairie  
63730 La Sauvetat  
Tél : 06 03 51 79 76

### FINIBAT

Entreprise de maçonnerie - neuf et rénovation

1 rue des Remparts  
63730 La Sauvetat  
Tél : 07 50 48 73 65  
lasauvetat@hotmail.com

### FLORIPANTES

Cyril LAURENT vous propose différentes plantes pour tous les goûts.

#### Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi 9h00 - 12h00 et  
14h30 - 19h00  
en saison, le dimanche 9h - 12h et  
15h - 18h  
2 route de Clermont  
63730 La Sauvetat  
Tél : 06 17 48 62 20

### MENUISERIE GRADWOHL & PASCAL

Activité : fabrication et pose de menuiseries sur mesures - charpente - couverture.

Place du Chapitel  
63730 La Sauvetat  
Tél : 04 73 42 98 27  
Mail : gradwohlpascal@orange.fr  
www.menuiserie-gradwohl-pascal.fr

### HERMET CLAUDE

Électricité générale et petits travaux de bricolage

12 rue du Chemin Haut  
63730 La Sauvetat  
Tél : 06 30 59 27 34  
claude.hermet@orange.fr

La municipalité rappelle aux artisans qu'ils sont invités à fournir leurs coordonnées pour une insertion, s'ils la souhaitent, dans le prochain bulletin.

### L'OPTION RESTAURANT



Chloé et Valentin vous accueillent à L'Option tous les jours sauf le lundi.

Un bar restaurant qui mêle du fait maison à une bonne tranche de culture (expo, concert etc.).

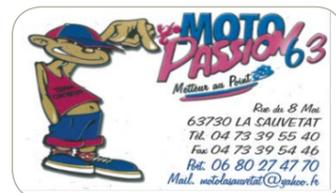
Contact : 09 83 79 33 55  
loption.restaurant@gmail.com

### MOTO-PASSION

Neuf et Occasion toutes marques / Metteur au point

- Achat - Vente et Réparation
- Accessoires
- Dépôt-Vente
- Reprises

Tél : 04 73 39 55 40  
Fax : 04 73 39 54 46  
Port : 06 80 27 47 70  
motolasauvetat@yahoo.fr



Centre de loisirs de Chadieu

## Accueil de Loisirs sans Hébergement Chadieu Nature (ALSH)

La commune de La Sauvetat étant adhérente au Syndicat Intercommunal de Chadieu, les enfants de 4 à 12 ans peuvent être accueillis au Centre de Loisirs de Chadieu les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Chadieu Nature » est géré par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes (CPIE) depuis janvier 2015.

#### Horaires d'ouverture de l'ALSH les mercredis :

- Prise en charge des enfants dès la sortie de l'école (entre 11h45 et 12h15 selon les écoles) par un transport en bus
- Le soir, les parents viennent chercher les enfants au domaine de Chadieu entre 17h30 et 18h.

**Horaires d'ouverture de l'ALSH en période de vacances :**  
**Le centre est ouvert une semaine aux petites vacances et tout le mois de juillet.**

- Prise en charge des enfants le matin à 8h40 à l'arrêt de bus situé rue de la Gazelle, face à la rue de la Mairie
- Le soir, les parents viennent chercher les enfants au domaine de Chadieu entre 17h30 et 18h.

**Contacts :** Portail du CPIE Clermont-Dômes, rubrique Chadieu Nature : <http://www.cpie-clermont-domes.org>  
1 rue des colonies - Theix 63122 Saint Genès Champanelle - Téléphone : 04 73 87 35 21

Dossier d'inscription à télécharger ou à retirer en mairie.

## Collège de Champeix et Lycées d'Issoire (Etablissements du secteur géographique)

Renseignements auprès du SIVOM de Champeix qui gère ces déplacements.

**Coordonnées :** SIVOM du Pays de Champeix, Rez-de-Chaussée de la Mairie de Champeix. Tél : 04 73 96 24 80  
**Inscriptions :** [www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr)



Activités au Centre de Loisirs de Chadieu

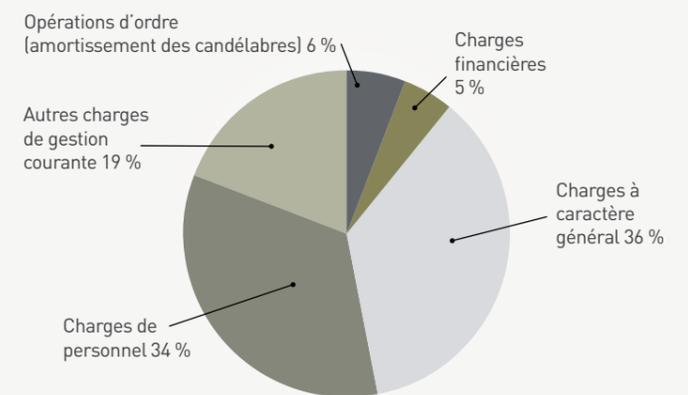
## Comptes administratifs 2015

Sous la même forme que le budget, il fait état de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement. Il enregistre toutes les recettes et dépenses qui ne peuvent dépasser celles prévues.

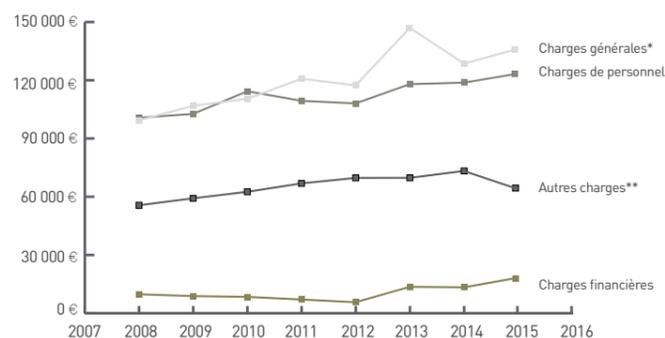
Une situation financière saine.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	378 644.68 €	755 686.10 €
Recettes	440 623.20 €	565 513.97 €
Report 2014	46 971.89 €	61 097.75 €
Résultat 2015	108 950.41 €	- 129 074.38 €
	<b>DÉFICIT DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>- 20 123.97 €</b>

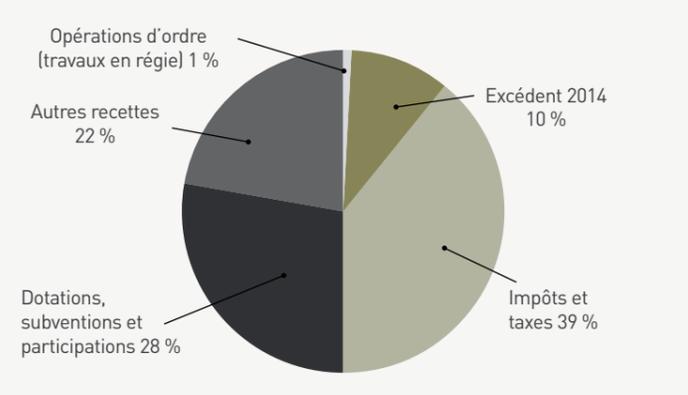
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 378 644.68 €



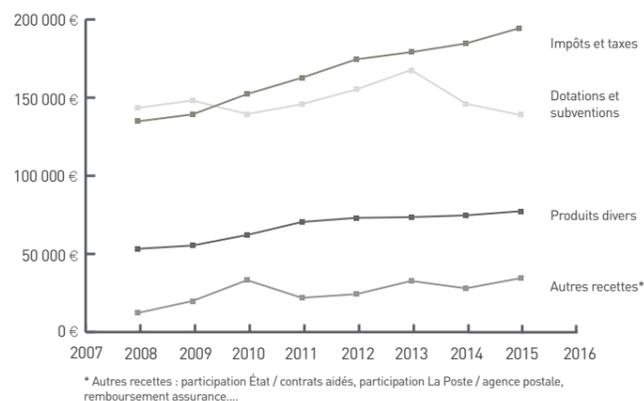
#### Évolution des dépenses



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 487 595.09 €



#### Évolution des recettes



## Comptes administratifs 2015

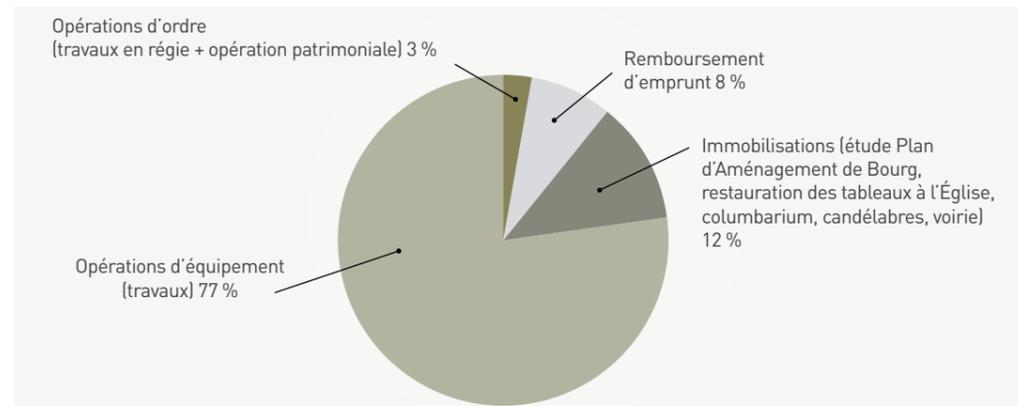
Les principales opérations conduites sur l'exercice 2015 :

- aménagement qualitatif de la rue du 8 Mai et de la rue du Crouzadoux
- création d'un parking paysager rue de la Gazelle
- éclairage public du parking rue de la Gazelle, rue du Stade, rue du 8 Mai et rue du Crouzadoux
- réfection de l'escalier du bâtiment communal rue du Chapitel
- restauration de deux tableaux classés à l'Eglise

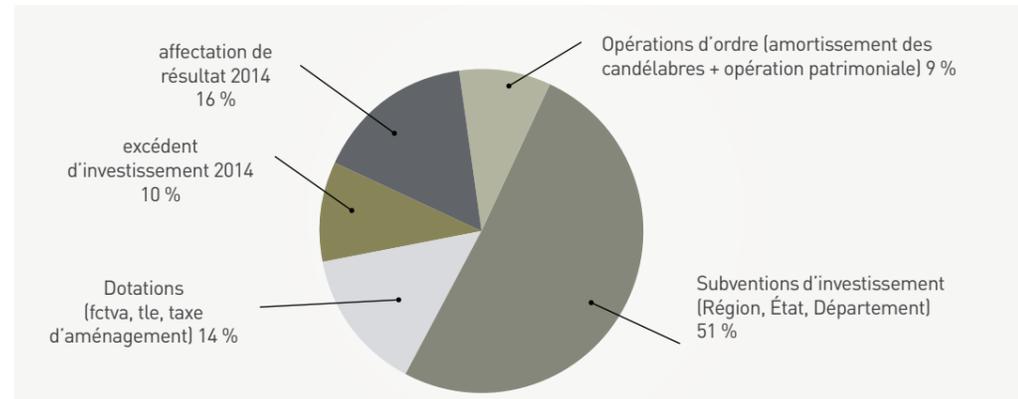
### MONTANT DES SUBVENTIONS OBTENUES POUR LES TRAVAUX 2015

Etat DETR	73 759 €
Conseil régional	126 682 €
Conseil départemental	148 064 €
Agence de l'Eau	40 704 €
<b>TOTAL</b>	<b>389 209 €</b>

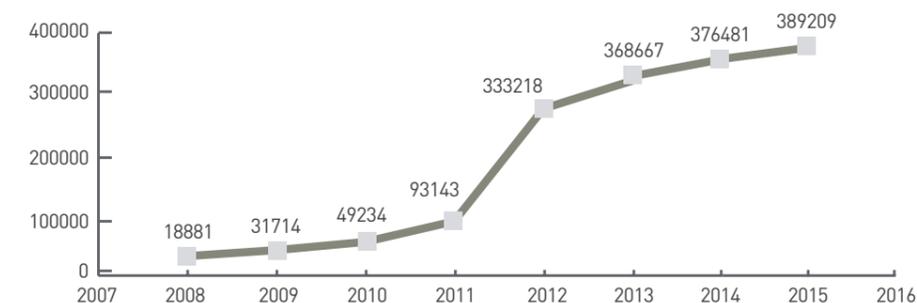
### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 : 755 686.10 €



### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 : 626 611.72 €



### SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT DEPUIS 2008



## 02 LES FINANCES

### Compte administratif du restaurant scolaire pour 2015

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section de fonctionnement</b>	
Charges générales	38 066.32 €	Participation des parents	41 631.30 €
Charges de personnel	17 450.80 €		
Participation à la Commune d'Authezat	5 501.89 €	Participation de la commune d'Authezat	4 335.92 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>61 019.01 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 967.22 €</b>
<b>DÉFICIT À LA CHARGE DE LA COMMUNE 15 051.79 €</b>			



Rentrée scolaire 2015.



Restaurant scolaire.

### Compte administratif de l'école pour 2015

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section de fonctionnement</b>	
Charges générales	10 568.56 €	Participation de la commune d'Authezat	13 104.83 €
Subvention communale	500.00 €	Participation Etat	2 650.00 €
Charges salariales	28 889.22 €	Participation famille/piscine	495.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>39 957.78 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 249.83 €</b>
<b>DÉFICIT À LA CHARGE DE LA COMMUNE 23 707.95 €</b>			

Le coût des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'élève à 3 084 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015, mais cette somme n'a été réglée qu'en janvier 2016 et n'est donc pas intégrée au compte administratif 2015. Le coût réel du transport scolaire est de 1 240 € / élève / an. Les familles paient de 99 € à 199 € / an selon le quotient familial, le reste étant financé par le Conseil départemental.

## 02 LES FINANCES

### Compte administratif du budget assainissement pour 2015

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	44 776.52 €	64 177.44 €
Recettes	51 918.65 €	71 920.47 €
Report 2014	155 483.68 €	21 038.21 €
Excédent 2015	162 625.81 €	28 781.24 €
	<b>EXCÉDENT DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>191 407.05 €</b>

### Compte administratif du budget CCAS pour 2015

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 899.02 €	
Recettes	6 472.50 €	
Report 2014	-0,01 €	
Excédent 2015	1 573.47 €	
	<b>EXCÉDENT DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>1 573.47 €</b>

### Tarifs communaux 2016

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs communaux pour l'année 2016 comme suit :

ENFANCE	
Cantine scolaire (repas enfant)	4.59 €
Participation au Centre de Loisirs de Chadieu	10.50 € / jour / enfant
LOCATION ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF	
	100.00 € par demi-journée
Pour les habitants de La Sauvetat	240.00 € par jour 360.00 € par week-end
Hors-commune	360.00 € par jour 680.00 € par week-end
Associations Sauvetatoises à partir de la 6 <sup>ème</sup> location	100.00 € par jour
Associations hors-commune	150.00 € par jour
Salle de réunion à l'étage	45.00 € par jour
Forfait chauffage du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	30.00 € par jour 50.00 € par week-end

ASSAINISSEMENT	
Participation pour l'Assainissement Collectif	1500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance / m <sup>3</sup> consommé	0.50 € / m <sup>3</sup>
CIMETIÈRE	
Concession à perpétuité	183.00 € / m <sup>2</sup>
Concession cinquantenaire	107.00 € / m <sup>2</sup>
Columbarium 1 case + 1 plaque	600.00 €
Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir	36.00 €
Taxe pour dispersion des cendres	25.00 €

# 02 LES FINANCES

# 02 LES FINANCES

## Budget principal 2016

### MAINTENIR LA QUALITE RECONNUE...

Le budget communal se définit comme l'établissement d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvé par le Conseil municipal sur toute l'année. Les recettes et les dépenses sont classées en fonction de leur nature. Les dépenses ne peuvent pas dépasser le montant voté.

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE

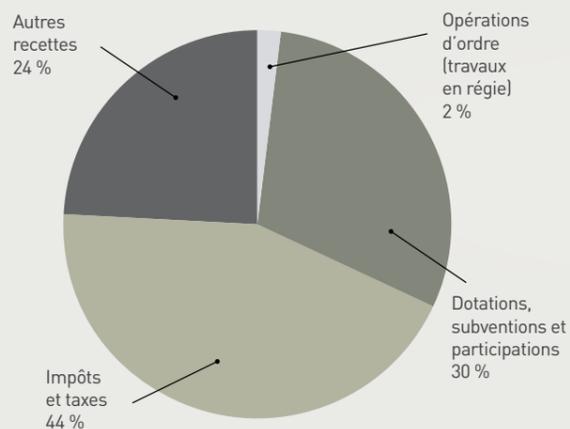


L'école.

#### LES POINTS CLÉS DU BUDGET

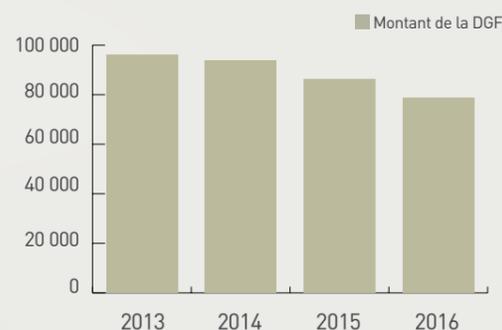
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- Des taux d'imposition 2016 inchangés
- Des investissements importants

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

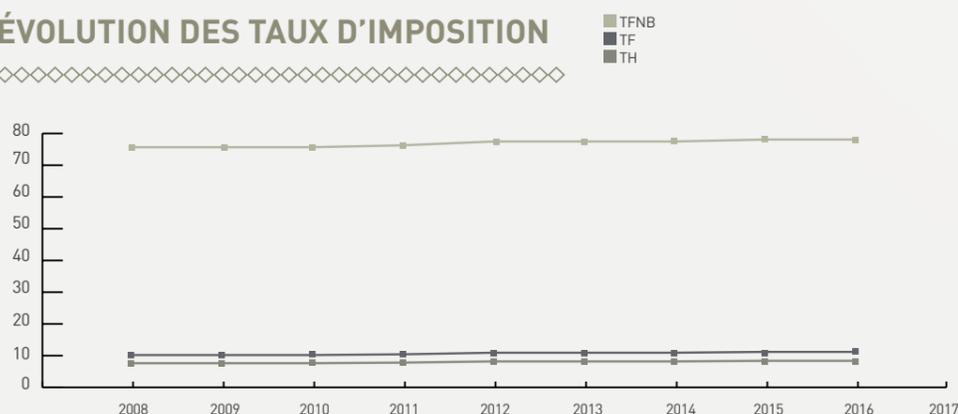


#### Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

- Principal fonds de concours de l'Etat aux collectivités locales
- Soumise à un gel depuis 2013
- En 2013, elle représentait 27 % des recettes du budget communal. En 2016, ce sera 17.50 % des recettes.



#### ÉVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION



#### Taux des trois taxes locales 2016

- Taxe d'Habitation (TH) : 8.08 %
- Taxe Foncière bâtie (TF) : 10.80 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 78.48 %

### ...DES SERVICES !

Le Conseil municipal, en partenariat avec le Conseil départemental, a décidé de renouveler son inscription au groupement d'achat de gaz naturel. Un appel d'offres sera lancé par le Conseil départemental. De plus, nous adhérons au groupement d'achat de papier mis en place par la Commune des Martres-de-Veyre. Cette mutualisation permet de réaliser des économies substantielles.

#### EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 440 000.00 €.

C'est avec un grand plaisir que tous les Sauvetatois entendent depuis quelques semaines, à nouveau, la sonnerie des cloches. En effet depuis le mois d'octobre, le silence régnait depuis la tour. La vieille horloge avait rendu l'âme. L'entreprise chargée de la maintenance de l'installation, a proposé au Conseil municipal son remplacement par un système électronique. C'est ainsi qu'un marteau automatique installé dans la grosse cloche sonne désormais les heures et les demi-heures et rythme à nouveau le temps.



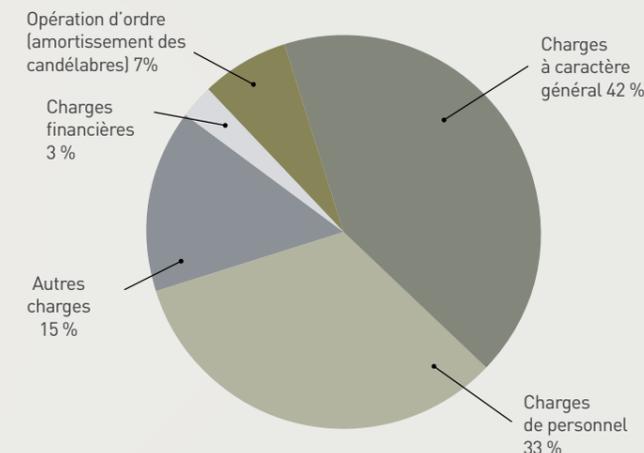
L'horloge rythme à nouveau le temps.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### Charges de personnel 143 150 €

La Commune a renouvelé le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour 20 heures hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts et du fleurissement ainsi que l'accompagnement des élèves pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Elle a également signé un nouveau Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour 26 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour l'entretien de la voirie et divers travaux communaux.

- Coût prévisionnel total : 19 000 €
- Participation de l'Etat 85 % : 16 000 €
- Reste à la charge de la Commune : 3 000 €



#### Les charges à caractère général et de gestion courante sont de 183 080 €

La Commune doit faire face à de nouvelles charges.

- Coût de la prestation des Temps d'Activités Périscolaires : 7 500 €
- Coût du transport du RPI pour le trajet de midi (cantine) : 7 055 €
- Instruction des documents d'urbanisme : 5 360 €



L'agence postale.

# Budget communal 2016

## DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE

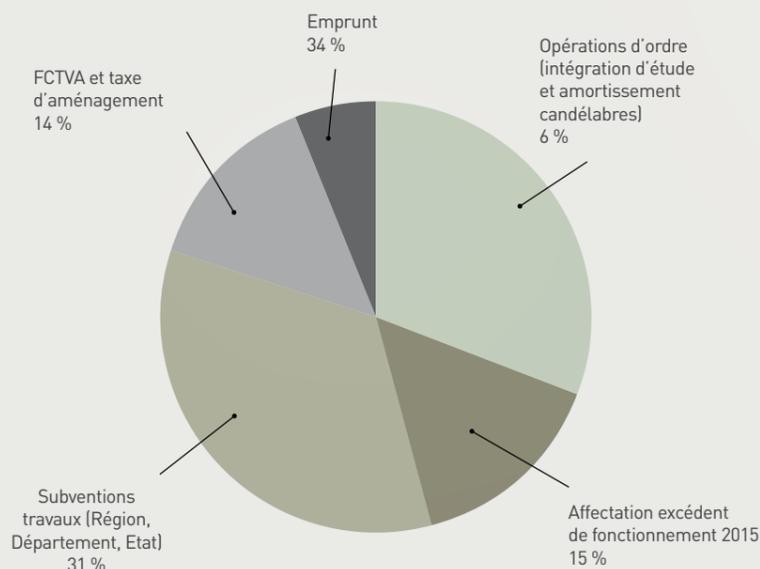
#### Maintien du niveau élevé des investissements :

- Aménagement qualitatif de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles : .....332 800 €
- Restauration des venelles des forts : .....44 000 €
- Restructuration du Chemin du Puy de Coirent : .....21 000 €
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : .....40 000 €
- Création d'un site internet : .....5 000 €
- Equipement informatique de deux classes à l'école : .....4 200 €
- Renouvellement de logiciels : .....2 600 €
- Mise en place d'un mécanisme électrique pour l'horloge de la tour : .....5 000 €
- Mise en place de candélabres rue de la Gazelle, rue de la Garenne et rue des Ecoles : .....30 000 €
- Mise aux normes d'accessibilité : .....1 600 €



Parking de la Gazelle

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT



#### MONTANT DES SUBVENTIONS ATTENDUES POUR LES TRAVAUX EN 2016

- Etat DETR : ..... 76 483 €
- Conseil régional : ..... 59 819 €
- FEADER (Europe) : ..... 56 000 €
- Conseil départemental : 30 942 €
- Agence de l'Eau : ..... 65 564 €
- DRAC : ..... 7 094 €
- Total..... 295 902 €**

## ...POUR NOTRE DEVELOPPEMENT

### EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 734 189.19 €.

#### L'endettement de la Commune : bilan dressé par le Trésorier des Martres-de-Veyre

« Le niveau d'endettement d'une collectivité s'apprécie en fonction de 3 critères : la comparaison avec les communes de même strate démographique, le niveau de l'encours de la dette par rapport à ses ressources et sa capacité de remboursement. L'encours de la dette de La Sauvetat était de 127375 € au 31 décembre 2015 soit 185 € par habitant contre 697 € par habitant pour les moyennes départementales et 714 € par habitant pour les moyennes régionales (collectivités de même strate). Le taux d'endettement par rapport aux ressources courantes de 2015 est inférieur à 30%. Il est donc bien inférieur au taux médian des communes qui se situe à 60%.

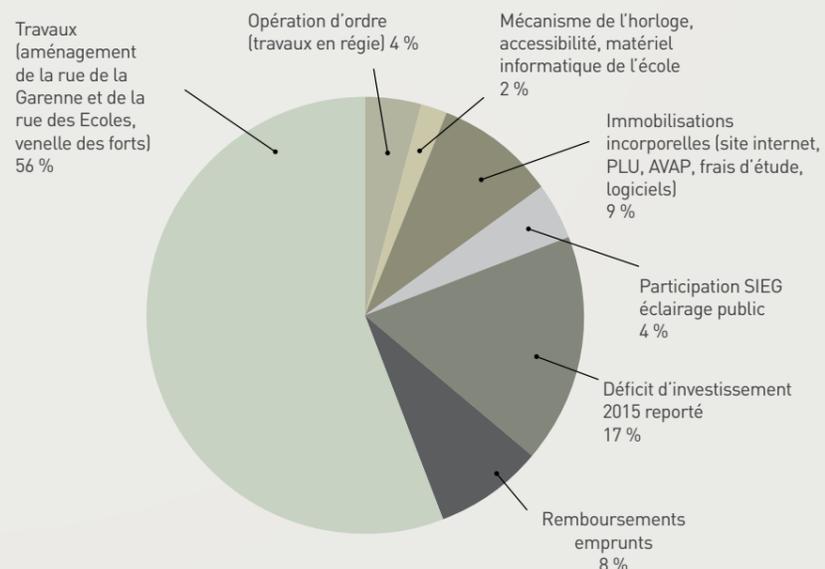
Enfin, la capacité d'une commune à se désendetter dépend du niveau de sa Capacité d'Autofinancement (CAF). Ce ratio là est encore favorable à la commune puisqu'il montre qu'il suffirait de deux années de CAF pour rembourser l'intégralité de la dette. »

La Commune de La Sauvetat présente donc au 31 décembre 2015 une situation financière saine : les charges courantes restent maîtrisées, l'endettement et la pression fiscale sont faibles. Il convient toutefois de pérenniser les réserves de la Commune. C'est pourquoi nous aurons recours à l'emprunt pour financer les futurs investissements qui depuis quatre années ont été réalisés en autofinancement.

#### Projet d'équipement informatique de deux classes à l'école

Jusqu'alors, seule la classe de la directrice était équipée d'un ordinateur et d'un vidéo-projecteur. Le Conseil a souhaité équiper les deux autres classes. Le projet est mené par Gergovie Val d'Allier Communauté qui regroupera les commandes pour les communes du territoire intéressées, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de 60% du fonds européen (FEADER). La Commune d'Authezat, dans le cadre du Regroupement Pédagogique, participera également à ce projet sur les 40% restant.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## Budget C.C.A.S

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de 3 398.47 €.

## Budget assainissement

Une bonne gestion de l'eau doit garantir la qualité à la livraison mais aussi une collecte efficace des eaux pluviales et des eaux usées. Le budget assainissement est réalisé pour répondre à ces besoins.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 224 552.62 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 127 494.53 €.

# 03

# LES TRAVAUX

## Investissements réalisés en 2015

### ENTRÉE DU BOURG RUE DU 8 MAI



### RUE DU CROUZADOUX



FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	
	RUE DU 8 MAI	RUE DU CROUZADOUX
Coût Total des travaux	335 339.86	178 274.17
Total des subventions	190 074.84	144 154.35
<b>RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>145 265.02</b>	<b>34 119.82</b>

# 03 LES TRAVAUX

### PARKING DE LA GAZELLE



L'aménagement du parking de la Gazelle est terminé. La phase de végétalisation est achevée : toutes les places sont désormais accessibles. La fréquentation actuelle démontre l'utilité de cet aménagement qui améliore la sécurité et la circulation de la rue.

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
	<b>RUE DU 8 MAI</b>
Coût Total des travaux	158 698.56
Subvention du Conseil départemental	47 610.00
Subvention du Conseil régional	39 409.25
Subvention de l'Etat	47 610.00
<b>RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>24 069.31</b>

# 03 LES TRAVAUX

## TABLEAUX

Deux tableaux classés ont retrouvé leur place dans l'église après restauration. A l'initiative de la Commune, les ateliers Duclos-Damour pour les toiles et Miallier pour les cadres ont œuvré à cette restauration, sous les directives du Conservateur des Monuments Historiques.



AVANT



Le Martyre de Saint-Etienne

APRÈS



AVANT



Saint-François d'Assise Méditant

APRÈS

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	14 188	100
Total des subventions (DRAC, Conseil départemental, Conseil Régional)	12 874	90.74
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	1 313	9.26

# 03 LES TRAVAUX

## L'investissement se poursuit en 2016

### CHEMINS RURAUX

Abîmés par le ruissellement des eaux, les chemins ruraux s'étaient fortement dégradés. Afin d'offrir un meilleur accès aux utilisateurs, la Commune a décidé de les réparer. Les conseillers municipaux, membres de la Commission des travaux, les employés communaux et des agriculteurs de la Commune qui ont mis leurs matériels à disposition n'ont pas ménagé leur peine. L'importance des moyens mis en œuvre a permis de réparer le chemin Sous le Parc, le chemin du Stade, le chemin de la Garenne, le chemin du Cimetière, le chemin de Pontautier et le chemin du Château d'Eau ainsi que le chemin Pré Martin et le chemin des Serres Fleuries : un bel exemple de coopération qu'il convient de saluer. La Commune remercie chaleureusement les agriculteurs qui ont participé à l'opération, preuve s'il en est de leur sens de l'intérêt général. L'économie réalisée représente plus de 20 000 €.

Les chemins de Corent, très abîmés, nécessitant un matériel spécifique, ont été entièrement restructurés par l'entreprise HUGON pour un montant de 20 325.60 € TTC.

Compte tenu des sommes engagées et de l'investissement financier et humain, nous demandons à tous les agriculteurs qui empruntent ces chemins de les respecter et d'éviter toute dégradation dans l'intérêt de tous. Nous demandons aux irrigants de bien régler les canons d'enroulement afin d'éviter le ruissellement qui ravine les chemins. Il est également nécessaire d'être vigilants lors du débardage des betteraves.



APRÈS RÉFECTION.



# 03 LES TRAVAUX

## RUE DE LA GAZELLE : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS ET REMPLACEMENT DES CANDÉLABRES

La rue de la Gazelle bénéficiera de nouveaux candélabres, moins énergivores et plus efficaces dans le cadre du plan de réfection et de mise en conformité de l'éclairage public. Le coût de l'investissement est de 36 000 € financé pour moitié par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Reste 18 000 € à la charge de la Commune.



## RUE DE LA GARENNE ET RUE DES ECOLES : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



L'aménagement de surface est prévu début 2017.

Une nouvelle tranche du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement est programmée pour le mois de septembre pour une durée de 2 à 3 mois. Le réseau unitaire sera remplacé par un réseau séparatif, permettant ainsi de collecter distinctement les eaux usées (envoyées à la station d'épuration) et les eaux pluviales (rejetées en milieu naturel). Ainsi le bouclage du réseau d'eaux pluviales avec celui de la rue de la Mairie sera réalisé.

Les travaux seront mis à profit pour réaliser l'enfouissement des réseaux secs et le renouvellement des lanternes.

Parallèlement, la conduite d'eau potable sera remplacée et les branchements remis à neuf pour un coût total prévisionnel de 42 531.14 € HT, financé entièrement par le SIVOM de la Région d'Issoire.

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	96 000	100
Total des subventions (Conseil départemental et Agence de l'Eau)	76 800	80
<b>RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>19 200</b>	<b>20</b>

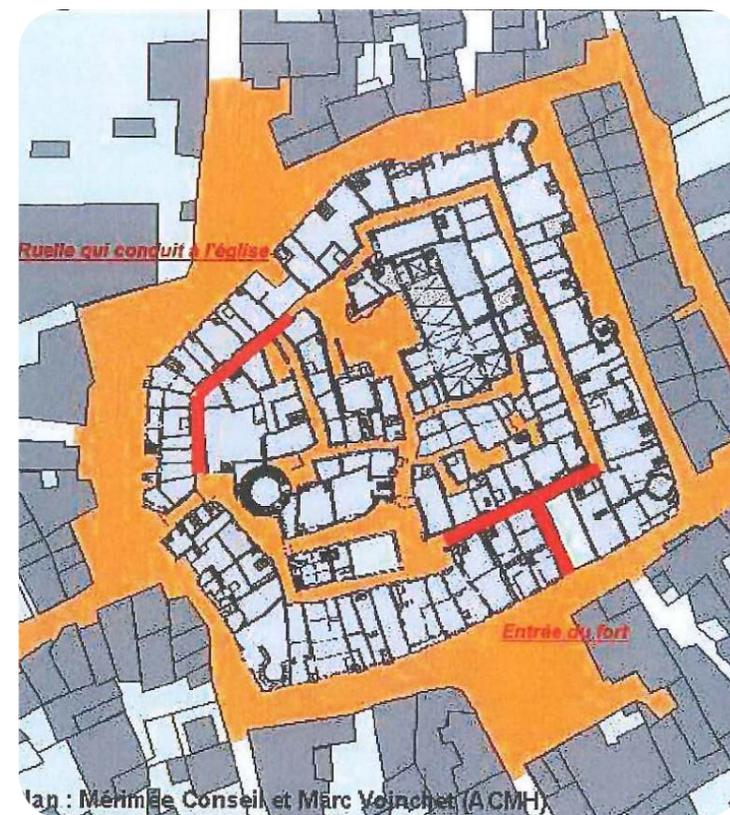
La municipalité est consciente de la gêne que produisent ces travaux à tous les riverains mais il est indispensable que certains programmes se réalisent pour améliorer la vie quotidienne de nos administrés.

Merci aux riverains qui ont fait preuve de compréhension et de coopération dans l'intérêt général lors de la réunion organisée par la municipalité pour présenter les travaux.



# 03 LES TRAVAUX

## VENELLES DES FORTS : OPÉRATIONS PRÉVUES



Plan : Mérimée Conseil et Marc Veinchet (ACMH)

• **Entrée du fort côté place de l'Ormeau**  
Cette entrée stratégique du fort se situe Place de l'Ormeau et s'inscrit dans un circuit touristique.

• **Ruelle qui conduit à l'église**  
Cette ruelle permet de rejoindre le portail fortifié et l'église. Aujourd'hui à bout de souffle, le revêtement n'assure plus l'étanchéité et les nombreuses caves attenantes souffrent d'infiltrations qui dégradent rapidement les maçonneries.

Cet aménagement permettra en outre une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'accès au fort leur sera de fait plus facile et ils pourront emprunter le chemin de randonnée « Les forts de La Sauvetat » qui conduit au cœur de la Commanderie ».

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	37 634	100
Total des subventions	10 983	29
<b>RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>26 651</b>	<b>71</b>

## PROJET ECOLE

Etude de sol sur le terrain pressenti pour la future école, route d'Authezat.



## Travaux réalisés par les employés communaux

### TRAVAUX SAISONNIERS

- Tonte et entretien des espaces publics
- Tonte du terrain de foot
- Entretien des espaces verts
- Nettoyage des espaces publics
- Entretien du cimetière
- Débroussaillage
- Vérification des égouts
- Nettoyage des fontaines
- Rebouchage des nids de poule
- Taille des arbustes
- Entretien des véhicules de la commune



### TRAVAUX OCCASIONNELS

- Assistance à la taille de la haie du stade par les chantiers d'insertion de GVA
- Collecte des encombrants et mise en place d'une benne
- Restructuration des chemins communaux avec l'aide des agriculteurs
- Pose du panneau de covoiturage à la Garenne
- Pose de lattes de signalétique directionnelle (achat groupé par GVA)



Conformément à la charte d'entretien des espaces publics proposés par la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme à vocation sanitaire pour le domaine du végétal, et à l'engagement signé par la Communauté de Communes, la Commune de La Sauvetat a pris la décision de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ou de façon très marginale (ex : cimetière).

**Sylvie, Guy et Didier, nos 3 employés communaux ne chôment pas. Nous les remercions pour leur implication et leur dévouement au service de tous.**



## Fleurissement

Le fleurissement et la propreté des espaces relèvent de la responsabilité collective. Le savoir-vivre ensemble oblige chaque habitant à veiller à maintenir propre son devant de porte sans entreposer des objets divers. Respectons également le travail des employés municipaux, en particulier leurs efforts de plantations et d'entretien des fleurs et arbustes dont chacun profite dans les rues et sur les places.

Grâce au travail et à l'implication des employés communaux, en suivant les conseils éclairés du Jury départemental, la commune de La Sauvetat a été récompensée une fois encore lors du Concours départemental du fleurissement et du cadre de vie 2015. Elle a obtenu le prix départemental avec mention spéciale pour la mise en valeur du patrimoine.

Nos remerciements vont aux habitants qui participent à l'embellissement du village par leurs initiatives privées et également par le don de graines ou plants.



# 03 LES TRAVAUX

## Station d'épuration

Les travaux de la nouvelle station ont bénéficié d'un temps clément et se poursuivent à un rythme soutenu. Cette station d'une haute technicité sera parfaitement intégrée dans son environnement et devrait être mise en service à l'automne. La réalisation du marais et d'un chemin pédagogique suivront.



Réunion de chantier janvier 2016



# 03 LES TRAVAUX



# 04

## CADRE DE VIE ET URBANISME

### L'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est lancée :

**Le volet urbanisme de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (loi ALUR) provoque des changements importants en droit de l'urbanisme : la loi consacre pas moins de 51 articles au droit de l'urbanisme avec pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain.**

**Ainsi notre Plan d'Occupation des Sols (POS) dans l'hypothèse où il n'aurait pas été révisé et transformé en PLU deviendrait caduc.**

L'élaboration du PLU va permettre à la commune de repenser sa politique d'aménagement du territoire et son évolution à l'horizon 2030 en y intégrant les enjeux de développement durable et en respectant les orientations et

les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont.

L'objectif est de concevoir un document d'urbanisme cadrant les conditions de développement de l'urbanisation dans une perspective d'aménagement durable satisfaisant des besoins présents et futurs en matière d'habitat et de services.

L'enjeu est d'y parvenir tout en privilégiant un développement urbain maîtrisé, adapté aux caractéristiques des lieux et aux besoins locaux, respectueux de la préservation indispensable des espaces agricoles et naturels et garant de la diversité des paysages, gages d'une identité rurale et d'une attractivité renouvelée. Un effort particulier sera apporté dans l'amélioration de la circulation et du stationnement dans notre bourg.



### Quels sont les enjeux :

- Préserver l'activité agricole en évitant toute consommation inutile des terres
- Garantir un développement qualitatif en veillant notamment aux formes urbaines et à l'architecture afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune
- Réfléchir sur des orientations d'aménagement et de programmation pour les zones futures d'habitat
- Accueillir de nouvelles populations, ce qui implique la création de nouveaux logements, la densification du tissu existant et l'urbanisation de nouvelles zones, mais aussi la remise sur le marché de logements vacants

- Redynamiser son territoire en favorisant l'implantation de nouvelles activités économiques (touristiques, artisanales ou commerciales), sources d'emplois
- Avoir une logique avec les possibilités du réseau collectif d'assainissement.



# 04

## CADRE DE VIE ET URBANISME

L'étude sera réalisée en quatre grandes phases :

**Phase 1 : La réalisation d'un diagnostic**

**Phase 2 : La définition du projet communal et l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

**Phase 3 : La définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation**

**Phase 4 : La traduction réglementaire du projet communal : zonage et règlement écrit.**

Le bureau d'étude DESCOEUR retenu après consultation, débutera la phase diagnostic dès le mois de septembre. Un atelier thématique ainsi qu'une réunion publique seront réalisés pendant l'étude pour la présentation du projet. Les documents de l'étude seront également mis à disposition en mairie tout au long de la procédure ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public.

### Rappel des règles d'urbanisme

Tous les travaux de constructions ou de modifications de l'aspect extérieur sont soumis à autorisation et doivent faire l'objet d'une demande en Mairie. Une autorisation de voirie est également nécessaire pour toute occupation du domaine public.

Afin de faciliter vos démarches, l'adjoint en charge de l'urbanisme se tient à votre disposition et vous apporte sur place, des conseils techniques et réglementaires pour vous permettre de réaliser au mieux vos projets.

L'absence d'attestation de fin de travaux peut être assimilée à une fraude dispensant les compagnies d'assurances de leur obligation d'indemnisation en cas de sinistres ; certains acheteurs de logement se montrent pointilleux sur ce sujet.

**Par ailleurs les aides et subventions publiques seront refusées en cas d'absence de certificat de conformité du logement.**

Afin d'éviter toute difficulté future lors de sinistre ou de vente de votre logement, il est donc préférable de respecter la réglementation applicable.

**N'hésitez pas à contacter la Mairie pour prendre rendez-vous.**

### Opération façades et toitures

Après avoir été suspendue en 2015, l'opération d'aide à la rénovation des toitures et des façades de Gergovie Val d'Allier Communauté vient d'être remise en place.



## Nature des déchets acceptés dans vos bacs

### Bac gris

Sacs, films et petits emballages en plastique  
Restes de repas  
Emballages non vides  
Polystyrène  
Absorbants, papiers gras  
Litières d'animaux  
Vaisselle

Ramassage : tous les mardis et vendredis matins.

### Bac bleu

Bouteilles et flacons en plastique  
Journaux et magazines  
Cartons et briques alimentaires  
Emballages métalliques

Ramassage : le lundi matin des semaines paires.

**NB :** lorsque le lundi est un jour férié, le ramassage des bacs bleus est reporté au mercredi suivant

APRÈS LE PASSAGE DU CAMION DE RAMASSAGE DU SICTOM, LES BACS DOIVENT ÊTRE RANGÉS DANS VOTRE PROPRIÉTÉ, POUR LAISSER LIBRE ACCÈS AUX TROTTOIRS ET DÉGAGER LA VOIE PUBLIQUE : ENTRE LA RENTRÉE ET LA SORTIE DU BAC NE DOIVENT PAS S'ÉCOULER PLUS DE 24H.

ATTENTION : EN CAS DE GÊNE, D'INCIDENT OU D'ACCIDENT, C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ QUI SERAIT ENGAGÉE. EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 15 MAI 2013 QUI RÈGLEMENTE CES DISPOSITIONS, LA COMMUNE SANCTIONNERA LES CONTREVENANTS CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

### CONTENEUR À VERRE

Deux conteneurs à verre sont à votre disposition. L'un se situe à côté de « Chez Lisa » rue du Lavoisier et l'autre près du stade.

En apportant vos déchets à la déchetterie, vous contribuez activement à la protection de notre plus proche environnement. Ce dépôt est gratuit et réservé aux particuliers.

### DÉCHETTERIE DE VIC-LE-COMTE

Zone des Meules - Route de Clermont  
Tél : 04 73 69 23 82

### DÉCHETTERIE DE VEYRE-MONTON

RD 213 - Lieu dit "La Nave"  
Tél : 04 73 31 28 62

### RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Une benne était à disposition des habitants au hangar communal situé Voie Romaine pour la collecte des objets encombrants vendredi 11 et samedi 12 mars 2016. Les conseillers municipaux, aidés de l'employé communal, ont répondu à la demande des habitants en collectant à domicile les encombrants. Le tout a rempli entièrement la benne.



## OrganiCité : un programme pour les biodéchets de Gergovie Val d'Allier Communauté

81% DE DÉCHETS VALORISÉS\*



**BRAVO À TOUS  
POURSUIVONS NOS EFFORTS**

La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans. Aujourd'hui chacun de nous produit 548 kg de déchets par an. Les biodéchets représentent 1/3 de nos ordures ménagères.

La Communauté de communes de GVA participe à une expérimentation pilote, conduite par le VALTOM, baptisée « OrganiCité ». Elle va, pendant plus d'un an, expérimenter un programme de réduction des biodéchets autour de 3 thèmes :

- stop au gaspillage alimentaire
- oui au compostage
- oui au jardinage naturel

Ce programme d'actions a pour ambition de renforcer les pratiques de développement durable de GVAC et d'ancrer pleinement le territoire dans l'économie circulaire des biodéchets.

## La Sauvetat – Village propre

Lorsque le passant se promène dans le village, il ne peut s'empêcher de remarquer les marques des incivilités qui jalonnent le parcours : poubelles non rentrées qui constituent une nuisance visuelle et une gêne à la circulation, papiers, bouteilles et canettes abandonnés alors qu'il existe des poubelles, déjections canines dégoûtantes. Les services municipaux déploient des efforts considérables pour améliorer le cadre de vie des Sauvetatois. Cependant les effets de leur travail ne sont par définition que temporaires. La propreté du village ne repose pas seulement sur les épaules des employés communaux. La propreté dépend des efforts de tous.



Quelques rappels des sanctions encourues qui peuvent s'avérer nécessaires : concernant les déchets sur la voie publique, l'article 99 du règlement de salubrité départemental est précis :

**« il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou tout résidu de toutes natures ».**

Autre obstacle aux promenades les désormais tristement célèbres « crottes de chiens ». Les propriétaires sont tenus de réparer par leurs propres moyens les éventuels « accidents » afin que l'espace public retrouve un aspect digne.

# 06

## CIVISME

### Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 26-04-91 édicte que les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils motorisés susceptibles d'occasionner une gêne sonore pour le voisinage, sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Quelque soit le jour, la correction commande de respecter le temps des repas, surtout lorsque le beau temps permet de déjeuner fenêtre ouverte, dans le jardin ou sur la terrasse.

### Déjections canines et divagation d'animaux

**MON MAÎTRE**



**RAMASSE**

Respecter les bonnes manières c'est aussi maintenir son chien en laisse dans le village, même s'il n'est pas méchant et le laisser divaguer sous la surveillance des autres habitants constitue également une manifestation de sans-gêne qui peut d'ailleurs avoir des répercussions judiciaires en cas de chute ou d'accident occasionnés par le chien. Nous avons reçu plusieurs plaintes d'habitants qui déplorent que des chiens soient lâchés dans les forêts à certaines heures de la journée pour y faire leurs besoins.

Nous demandons aux personnes concernées de mettre un terme à cette pratique, par égard vis-à-vis de ceux qui travaillent à la bonne image des forêts, contribuent à l'entretien et à la propreté des lieux, et par respect de l'interdiction de laisser des animaux divaguer.

Certains propriétaires de chats font également preuve de laxisme en considérant en quelque sorte que le chat serait une sorte d'animal sauvage qui serait libre d'entrer chez les voisins, de gratter dans les pots et d'y faire ses besoins ! Ce n'est pas le cas, les chats ne disposent pas non plus du pouvoir de gêner l'entourage.



### Stationnement

**IL EST INTERDIT DE STATIONNER DANS LES RUES SUIVANTES :**

- RUE DE LA GAZELLE, dans sa section comprise entre la Petite rue de l'Ormeau et le Chemin Sous le Parc
- RUE DODEL, dans sa section comprise entre la rue de la Gazelle et la rue de l'Ormeau
- RUE DU 8 MAI, entre le restaurant et la place du Saint-Esprit

LE NON-RESPECT DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX EST UNE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE ENTRAINANT UNE AMENDE FORFAITAIRE.



# 07

## SÉCURITÉ

### TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



La loi prévoit que les végétaux ne doivent pas déborder sur la voie publique, au risque de gêner la circulation et de provoquer un accident.

### FEUX DE PLEIN AIR



L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par arrêté préfectoral :

- **Tout feu de végétaux est interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre,**
- **Les écobuages doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie.**



### RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE,  
LA VITESSE EST LIMITÉE À 50 KM/H,  
VOIRE 30 KM/H DANS CERTAINES RUES;  
LA PRIORITÉ À DROITE RESTE EN VIGUEUR.

**SOYONS PRUDENTS ET VIGILANTS POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.**

### PRÉVENTION CONTRE L'INSÉCURITÉ



La Gendarmerie alerte les habitants, particulièrement les personnes âgées sur trois risques :

- les vols par ruse ; il faut veiller à fermer sa porte même si on est chez soi
- le démarchage à domicile sous de fausses identités
- le démarchage à domicile pour des ventes à prix exorbitants.

### PLAN CANICULE



En période de canicule, il faut être vigilant.

- Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, contactez la Mairie pour une aide éventuelle.
- Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou un coup de chaleur, appelez les secours en composant le 15.

Informations supplémentaires : Canicule info service: 0 800 06 66 66.

### ALERTE VIGILANCE MÉTÉO DE NIVEAU ORANGE POUR ORAGE



Ces orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts importants, notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires. Des inondations de caves et de points bas peuvent se produire très rapidement. Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations. La Préfecture rappelle les règles élémentaires de sécurité à adopter :

- ne pas s'abriter sous les arbres,
- éviter les promenades en forêt et les sorties en montagne,
- éviter d'utiliser téléphone et appareils électriques,
- mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- tenir compte des chutes de branches, arbres et divers objets,
- signaler au 18 tout départ de feux dont vous pourriez être témoin.

08

# REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

## Effectifs : 120 élèves

### Ecole maternelle à Authezat :

deux classes accueillent 50 élèves

Contacts : 04 73 39 50 00 ou [ecole.authezat.63@ac.clermont.fr](mailto:ecole.authezat.63@ac.clermont.fr)

### Ecole élémentaire à La Sauvetat :

trois classes accueillent 70 élèves

Contacts : 04 73 39 50 37 ou [ecole.la-sauvetat.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole.la-sauvetat.63@ac-clermont.fr)

## Horaires

- Garderie : 7h30 – 8h30 chaque matin
- Cours à l'Ecole maternelle :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi matin 8h30 - 11h30 et 13h45 - 16h15, mercredi: 8h20 - 11h20
- Cours à l'Ecole élémentaire :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi matin 8h40 - 11h40 et 13h55 - 16h25, mercredi: 8h30 - 11h30
- Garderie : 16h30 - 18h30 chaque soir et mercredi jusqu'à 12h30 (gratuite)

## Équipe pédagogique

**École maternelle :** Mme RODRIGUEZ Emilia, Directrice ; Mme RIVERA Carole, adjointe, assistées de Mme Annick FOURNIER (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et Mme Agnès FERDYNUS

**École élémentaire :** Mme ROUGIER Stéphanie, Directrice ; Mmes MERLE Stéphanie et ROBLIN Amina, adjointes

## Association des parents d'élèves : « RECRE ACTION »

Présidente : Mme DOREL Viviane

Contacts: 06 79 54 90 08 ou [recre-action@outlook.fr](mailto:recre-action@outlook.fr)

## Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) : 1 heure par semaine et par classe avec des intervenants qualifiés

### Année scolaire 2015/2016 :

**Maternelle :** éveil musical et chant choral lundi après-midi (intervention de Mr Maurice Chevalier, professeur qualifié)

**Elémentaire :** parcours ludo-éducatif autour des thèmes de l'eau, l'environnement, le développement durable et la santé mardi après-midi pour 2 classes et mercredi matin pour la 3<sup>e</sup>. Les animateurs du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes (CPIE) interviennent, secondés par Mme Sylvie Bouchet, agent communal titulaire du BAFA, coordinatrice des ateliers.



08

# REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

## Transports scolaires pour le RPI

Les enfants sont pris en charge matin, midi et soir dans les 2 sens pour fréquenter la garderie, l'école ou le restaurant scolaire.

Les points de ramassage sont :

- Authezat : Ecole maternelle ou Mairie
- La Sauvetat : Cour de la Mairie

L'inscription est obligatoire et donne droit à une carte de transport exigible à la montée dans le bus.

## Restaurant scolaire à La Sauvetat : 97 enfants inscrits

**La commune de La Sauvetat assure la restauration scolaire à l'Espace Culturel.** Les repas sont fournis par un traiteur « La Livradoise », en liaison froide.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h45. Mmes Annick FOURNIER et Agnès FERDYNUS encadrent respectivement un groupe, et Marie-Paule GAILLARD assure le service et l'entretien des locaux. Le restaurant fonctionne en deux services, pour un temps de repas dans le calme et un temps de détente.

**Coût du repas : 4,59 €**

**Inscriptions :** tout enfant prenant son repas au restaurant scolaire doit obligatoirement être inscrit. Toute modification de la fréquentation se fera impérativement avant 9h, auprès de la maîtresse de l'enfant qui relayera l'information à Mme Annick Fournier, ATSEM responsable du service.

**Contacts :** Ecole maternelle Authezat : 04 73 39 50 50

Ecole élémentaire La Sauvetat : 04 73 39 50 37



## Garderie à Authezat : 30 enfants inscrits



**La garderie est assurée par la commune d'Authezat.**

### Horaires :

- Chaque matin de 7h30 à 8h20
- Chaque soir de 16h30 à 18h30
- Le mercredi, gratuitement, jusqu'à 12h30.

Mmes Agnès FERDYNUS et Christelle JAFFEUX assurent ce service.

**Coût :** 1 € la demi-heure ou forfait hebdomadaire de 7 €.

**Inscriptions :** tout enfant fréquentant la garderie doit obligatoirement être inscrit.

**Contacts :** Ecole d'Authezat : Mme Agnès Ferdynus, responsable de ce service au 04 73 39 50 00

## Activités sportives ou culturelles

### AUTHEZAT

- Cinéma-théâtre
- Marché de Noël
- Galette des rois
- Chasse aux œufs
- Natation
- Carnaval

### LA SAUVETAT

- Athlétisme
- Randonnées (Puy-de-Corent, Gergovie, Puy-de-Dôme, Lioran)
- Chant choral
- Marché de Noël
- Court-métrage
- Carnaval
- Natation CP CE1 CE2
- Cross de Chadieu CE2 CM1 CM2
- Présentation des premiers gestes de secourisme
- Intervention de l'association des donneurs de sang
- Présentation des activités du Secteur Animation Jeunes
- Visite du site de l'INRA
- Equitation à Pontavy
- Présentation de l'école de musique



09

## VIE SOCIALE

### LE REPAS DES AÎNÉS

Les aînés de la commune étaient invités le samedi 27 février au repas annuel offert par la municipalité et les membres du CCAS. Le repas était excellent et l'animation musicale a égayé cette journée.



**Clic** C.L.I.C. CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUES



### AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Le CLIC est une structure médico-sociale de proximité à destination des personnes âgées et de leur entourage. L'équipe composée de professionnels formés aux besoins spécifiques des personnes de plus de 60 ans, travaille en lien avec les différents acteurs de la santé et du social. Le CLIC est également porteur du dispositif MAIA issu du plan Alzheimer. Il doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles cognitifs.

#### Vous vous posez des questions :

- Quelles solutions pour rester à domicile ?
- Quelles sont les aides financières possibles ?
- Comment organiser son maintien à domicile ?
- Quelles solutions quand on ne peut plus rester chez soi ?
- Comment fonctionnent les structures d'hébergement ?
- Existe-t-il des hébergements temporaires ? etc....

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter ou à rencontrer le CLIC de Billom (service gratuit)

21 rue Saint-Loup  
63160 BILLOM  
Tél. 04 73 60 48 85 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h)  
Email : clic.billom@wanadoo.fr

L'association ADMR Petite Limagne réalise annuellement plus de 10 000 heures à domicile pour la plus grande satisfaction de ses usagers.

Elle apporte différents types d'aides (aides ménagères, préparation des repas) aux personnes âgées et permet un maintien à domicile.

#### Contacts :

ADMR Petite Limagne  
3 Rue Guyot Dessaigne  
63114 Authezat  
Tél. 04 73 39 58 11 ou 06 88 12 32 80  
e-mail : petite-limagne.admr@orange.fr  
Permanences : tous les mercredis de 14 h à 16 h.

## PORTAGE DES REPAS

Pour son service de portage des repas à domicile, la Communauté de communes a fait le choix d'un nouveau prestataire : le traiteur DESPI, installé à Aubière. Les repas sont confectionnés à partir de produits régionaux et cuisinés « comme à la maison ». L'intervention d'un diététicien garantit l'équilibre des menus. Les distributions des repas, du lundi au vendredi, par deux agents de la collectivité permettent de maintenir un lien social et d'assurer une veille sanitaire.

### Contacts et inscriptions:

Communauté de communes GVA  
Tel : 04 73 39 62 00



## DON DU SANG



Depuis la fin de l'année 2015, nous constatons, aux niveaux national et régional, une baisse importante de la fréquentation des collectes de sang ! Nous ne trouvons pas la cause de ce fléchissement.

Ce qui se traduit, à ce jour, par des réserves de produits sanguins nettement en dessous des normes, un stock insuffisant ! et ceci dans l'ensemble des groupes **O, B et A.**

10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France, dont **250** pour notre département pour soigner les malades.

Pouvons-nous refuser de répondre à ce **besoin quotidien** pour tous ces malades, pour les aider à guérir ?

Il devient indispensable de convaincre de nouveaux donneurs et de les fidéliser pour faire face à cette demande.

La durée de vie des produits sanguins étant limitée, les réserves peuvent vite baisser. Voilà pourquoi il est important de se mobiliser.

La Municipalité et l'Amicale invitent les donneurs de la région de La Sauvetat à se mobiliser pour répondre aux besoins des malades.

Participez à cet élan de solidarité, venez rejoindre les fidèles Donneurs de La Sauvetat.

**La dernière collecte sur La Sauvetat a eu lieu le lundi 30 Mai 2016.**

L'association des donneurs de sang a rencontré les élèves de La Sauvetat pour les informer de l'intérêt de donner son sang et les sensibiliser afin de convaincre leurs parents.



Intervention à l'école de La Sauvetat le 17 mai 2016

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**La bibliothèque est ouverte au public le dimanche de 10h à 12h.**

Elle se situe rue de la Mairie à côté de l'Espace Culturel.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

GIRAUD Chloé ..... 01/07/2015  
ROURE Capucine ..... 27/08/2015  
BERTHELOT JACQUEMIN Alvaro ..... 09/09/2015  
COUDERT Zoé ..... 23/12/2015

### MARIAGES

BOUGAÏ Nicolas et GROS Sarah ..... 13/02/2016  
AUBOURDY Patrice et BOURLIER Véronique ..... 20/02/2016  
BOUCHET Michel et BOURGEOIS Sylvie ..... 27/05/2016

### DÉCÈS

MANLHIOT Jean ..... 22/08/2015  
VIGOUROUX Huguette ..... 29/08/2015  
CHATIN Charles ..... 15/09/2015  
SERRE Jean-Yves ..... 24/09/2015  
CHARTON Jean-Michel ..... 11/12/2015  
BRUGERON André ..... 23/03/2016  
BOYER Alain ..... 28/05/2016  
BERT François ..... 15/06/2016

## Hommage



La Commune tient à rendre hommage à **Jean-Michel CHARTON**, qui nous a quittés trop tôt, beaucoup trop tôt. Miné par la maladie implacable, il s'est battu jusqu'à l'extrême limite de ses forces avec courage et ténacité.

Elu au Conseil municipal de 2008 à 2014, il s'est investi pleinement dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de l'intercommunalité. Ses compétences et sa disponibilité lui ont permis de s'attirer l'amitié de l'ensemble des élus locaux.

Le Conseil adresse son affectueuse sympathie à toute la famille.



**Jean MANLHIOT**, notre ancien Directeur d'école, nous a quittés le 22 août 2015. Comme beaucoup d'entre nous le savent, il avait « officié » avec passion dans notre école primaire de La Sauvetat pendant 30 ans et formé à la lecture, à l'orthographe et au calcul des générations d'élèves.

Nous tenons à rendre hommage à l'un des derniers husards noirs de la République laïque, chère à Jules Ferry. Elu au Conseil municipal de La Sauvetat, de 1965 à 1971 et de 1987 à 1989, il a donné pleinement la mesure de ses qualités, de ses compétences. Le souvenir de cet honnête homme au charisme indéniable restera présent dans le cœur et l'esprit de chacun d'entre nous.

Monsieur **Robert PAULON**, un ancien élu de La Sauvetat, nous a quittés en novembre dernier. Elu conseiller municipal à La Sauvetat de 1977 à 1995, il s'est mis au service de ses concitoyens. La confiance que lui ont accordée les Sauvetatois, maintes fois renouvelée, il la devait à la qualité de son action, son goût des réalités locales et rurales, son sens du contact. Nous adressons notre amicale sympathie à sa famille.

10

# LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

## E.C.L.A.

Depuis 5 ans, l'Association E.C.L.A. réunit tous les mardis après-midi des passionnées de Couleurs et de Formes, avec lesquelles elles jouent en toute liberté, à l'aide de fils et de tissus.

Si vous voulez les rejoindre, venez les rencontrer les mardis à partir de 15h au-dessus de la salle des fêtes ou, pour de plus amples renseignements, contactez Mme CAILLEY au 06 88 20 43 53.



## Société de Chasse Saint-Hubert

De nos jours, il faut que la chasse soit considérée comme un loisir, voire comme un sport. Il est vrai que suivre son chien guettant un gibier est un moment merveilleux, même si l'action ne se termine pas par un tir. La chasse permet de réguler la sauvagine (renard, fouine, martre), les espèces invasives (raton laveur, ragondin) par l'équipe de piégeurs, et les tirs de pigeons conformément à des autorisations. Malheureusement, le nombre de chasseurs diminue d'année en année. Il serait souhaitable que des nouveaux viennent ou reviennent à la société ; des conditions intéressantes sont faites par la Fédération des chasseurs sous forme de parrainage. Tous seront les bienvenus.  
**Contact : BARBARIN Jean-François, Président 06 08 77 94 77**

**LA MUNICIPALITÉ REMERCE CHALEUREUSEMENT LA SOCIÉTÉ DE CHASSE POUR SON ACTION EFFICACE CONTRE LES PIGEONS.**

## Récré Action

L'association Récré Action est l'association des parents d'élèves des écoles d'Authezat et de La Sauvetat.

L'objectif de l'association est de réaliser des opérations ainsi que des manifestations dans le but de réunir des fonds afin de soutenir les projets pédagogiques des 2 écoles.

Chaque année, l'association assure l'organisation de manifestations emblématiques dans les deux villages comme la randonnée «Sur le chemin des écoliers» ou encore la venue de troupe de théâtre. Nous participons aussi aux manifestations des villages à travers des stands comme le marché de Noël de La Sauvetat ou lors de la fête de l'école d'Authezat.

Les membres du bureau sont composés cette année de:

- Mme DOREL Viviane, Présidente
- M GIBOLD Xavier, Secrétaire
- Mme PINQUIER Véronique, Trésorière
- Mme PEYRONNET-BLETON Yolande, Trésorière adjointe

De nombreux parents participent à la réalisation des manifestations à travers leur aide lors des installations du matériel ou via la confection de pâtisseries et pour cela nous les en remercions.

Merci aux parents, aux habitants de nos 2 villages et plus généralement à toutes les personnes qui nous permettent d'aider les maitresses qui organisent les sorties ou les spectacles pour nos enfants.

**Cordialement, l'équipe de Récré Action.**

## US La Sauvetat Authezat

Bonjour, je suis Jean-Noël Papin, Président du club de foot de La Sauvetat Authezat. Je vous fais un petit bilan de notre saison 2015-2016. Celui-ci n'est pas brillant car nous avons entamé la saison en encaissant 9 défaites lors de la phase aller du championnat. On ne pouvait plus mal commencer. Les matchs retour ont débuté par un nul aux Martres-de-Veyre et on a continué notre redressement par des victoires qui ont suivi. D'ores et déjà je recherche des joueurs susceptibles de venir renforcer le club pour la saison 2016-2017.

**Prière de me contacter au 06 85 66 58 24. Merci d'avance.**

# 10 LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

## Etamine de Lune

**L'association « Etamine de lune » ... vers de nouvelles expériences !**

Depuis sa création - 4 ans déjà - « Etamine de Lune » vous a donné la possibilité de découvrir plusieurs activités d'expression. Certaines sont maintenant bien rodées.

L'atelier d'écriture spontanée « la chaise bleue » animé par Martine Besset poursuit son chemin à raison de trois ateliers par mois. Un atelier découverte vous est d'ailleurs proposé le jeudi 29 septembre.

En Octobre, Miquèu Montanaro est revenu accompagné de son fils Balthazar pour animer un stage de musique d'ensemble. Leur duo « Tovàbb », flûte, accordéon et violon, s'est produit en concert devant un public conquis.

Tout au long d'un cycle de quatre week-end, Marie Ange Amiand, danseuse et chorégraphe, a de nouveau invité les participants à explorer leurs ressources créatives et corporelles. Le premier rendez-vous d'automne aura lieu les 19 & 20 novembre.

Pour la première fois, lors d'un week-end, nous avons pu goûter aux jeux d'expression théâtrale proposés par Claudia Urrutia, comédienne et chanteuse.

A l'issue de ce stage, le duo « A Tue-Tête » (Claudia Urrutia et Julien Martin) a offert un concert de chants aux couleurs de l'Amérique Latine.

Cette année encore, notre association a eu le plaisir de concrétiser tous ses projets. Grâce aux qualités humaines et professionnelles de nos intervenants, chaque stage a rassemblé le nombre de participants souhaité.

Le groupe de musique « Chikouff » continue ses interventions musicales bénévoles auprès des personnes âgées en établissement (EPHAD) ; il est disponible pour des pauses-concert à domicile.

Les étamines de notre association ont maintenant l'audace de s'envoler vers des lieux plus lointains en proposant des temps d'expression « hors les murs ». Un week-end de danse expression a été organisé dans l'Ain avec Marie-Ange Amiand et un projet de stage d'écriture se dessine pour l'automne dans le Val de Loire.

« Etamine de lune » a également l'audace d'imaginer une proposition artistique et culturelle en partenariat avec d'autres associations, le 21 juin nous vous attendons pour « Voix en Fête dans le quartier des forts ».

**Contact de l'association : Martine Besset 04 73 39 55 38 – Liliane Chanel 06 69 33 23 23**

## Sauvetat Joie

**Sauvetat Joie... qui sommes-nous ? ...**

...une « association loi 1901 », créée en 2008, et qui s'est donné pour but d'animer le village et d'en développer la notoriété au travers d'événements festifs.

Notre « Rando Nocturne & Gourmande » (plusieurs centaines de participants chaque année), et le « Marché de Noël » (80 exposants et quelques milliers de visiteurs dans le Quartier des Forts) constituent les points d'orgue de la saison. Presses écrites, radios et télévisions ont salué ces animations qui ont permis notamment, et à beaucoup, de découvrir avec émerveillement le fleuron des Forts Villageois d'Auvergne !

De tels événements ne pourront se perpétuer sans l'aide et le soutien de nouveaux bénévoles ; du travail certes, pour mettre en place et assurer le déroulement de nos manifestations...mais dans la bonne humeur et la convivialité !



Il ne tient qu'à vous, habitants et nouveaux résidents de La Sauvetat et de ses environs, de nous rejoindre ! Plus nombreux, nous serons en mesure de maintenir et multiplier initiatives et animations pour un village toujours plus vivant et solidaire !

L'occasion aussi, dans ce bulletin municipal, de renouveler nos mille remerciements à nos sympathisants, qui par leur aide matérielle, prêts de locaux, autorisations, etc...facilitent et rendent possible ces instants festifs.

A noter dès à présent sur vos agendas :

- Le 27 août 2016, une «Soirée Villageoise » réservée aux habitants de La Sauvetat.
- Les 3 et 4 décembre 2016, Marché de Noël. Très cordialement.

**Pour nous contacter : Yves ARSAC (Président) 06 76 11 24 00 ou Serge BOULAT (secrétaire adjoint) 07 87 62 55 75**

# 11

# ANIMATIONS

PROPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

## FESTIVITÉS DU 13 JUILLET



Cette année, une paella géante vous sera proposée lors du repas républicain le soir du mercredi 13 juillet 2016 à l'Espace Culturel. La retraite aux flambeaux emmenée par le Réveil Sauvetatois suivra ce moment de convivialité.

**Coût du repas :** 18 € /adulte et 8 € / enfant de moins de 12 ans

Apéritif offert par la Commune.

**Contact pour la réservation du repas :** Christine MOMPLOT au 04 73 39 57 67

## JOURNÉES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 17 et 18 septembre 2016 sur le thème « Patrimoine et citoyenneté ».

La municipalité ouvrira à la visite ses bâtiments le dimanche 18 septembre de 14h à 18h.

## BROCANTE

Dimanche 25 septembre 2016 se tiendra la 21<sup>e</sup> brocante dans les rues du village. Le Réveil Sauvetatois et la Band'Ana 63 animeront cette journée festive.

## CÉRÉMONIES, UN DEVOIR DE MÉMOIRE NÉCESSAIRE



11 novembre



8 mai



# 12

# GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ



La Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier est composée de 11 communes: Authezat, Corent, Les Martres de Veyre, Mirefleurs, Orcet, La Roche Blanche, La Roche Noire, Saint-Georges-ès-Allier, Saint Maurice-ès-Allier, La Sauvetat, Veyre-Monton.

**Coordonnées du siège:**

**ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton - Tél. : 04 73 39 62 00**

**Messagerie : gva.communaute@wanadoo.fr - www.cc-gergovie-val-allier.fr**

## Les élus préparent la fusion

Au cours de cette année, les élus vont finaliser la fusion de 28 communes de 40 386 habitants sur 360 km<sup>2</sup> avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Notre Communauté de Communes actuelle Gergovie Val d'Allier Communauté, va s'associer à Allier Comté Communauté et aux Cheires. Les trois territoires qui présentent des similitudes géographiques économiques et sociales s'efforcent de préserver une qualité de vie et de valoriser leurs paysages et leur patrimoine ; ils sont certes différents les uns des autres mais ils constituent un espace tampon entre l'agglomération clermontoise, le bassin d'Issoire, le Billomois et le Massif du Sancy. Nous développerons notre complémentarité avec le souci d'apporter des services de proximité. Nous développerons l'activité touristique qui représente une part significative des ressources de notre territoire.

## Reconduction des aides à l'isolation de l'habitat privé

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat et de son Agenda 21, GVAC met en place des aides financières, à destination des propriétaires qui isolent les combles de leur logement, installent des menuiseries performantes ou réalisent des travaux permettant un gain énergétique de 25%.

**Contactez SOLiHA 129 avenue de la République 63000 Clermont-Ferrand**  
**Tél : 04 73 42 30 80 - mail : accueil@soliha.fr**  
**Prochaine permanence à la Communauté de Communes : le 24 août de 10h à 12h.**

## Chantiers d'insertion

Gergovie Val d'Allier Communauté est engagée depuis 2006 dans un partenariat avec l'association Etudes et Chantiers pour la mise en place de chantiers d'insertion sur son territoire. Outre la Communauté de Communes, l'Etat et le Département du Puy-de-Dôme participent au financement de cette action.

Tout au long de l'année, une équipe de 10 personnes en insertion intervient sur des chantiers variés (restauration du petit patrimoine, aménagement des espaces naturels, peinture, entretien de certains espaces verts) à raison de 24 heures par semaine sous la responsabilité d'un encadrant, Cyril TOURBET. Le but des chantiers est en effet avant tout de les réinsérer dans la vie active par le biais d'un suivi social individuel, assuré par Etudes et Chantiers.

En 2016, sur la Commune de La Sauvetat, ils réalisent la taille de la haie longeant le stade. Cet été, ils effectueront également la peinture du bâtiment chaufferie dans la cour de l'école.



# 12 GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ

## le Guide de l'Habitat

### Un outil indispensable

Regroupant de nombreux conseils architecturaux et paysagers pour les habitants qui souhaitent rénover ou faire construire, le Guide de l'Habitat, réalisé avec Gergovie Val d'Allier Communauté est disponible gratuitement en Mairie.

## Opération Façades et Toitures

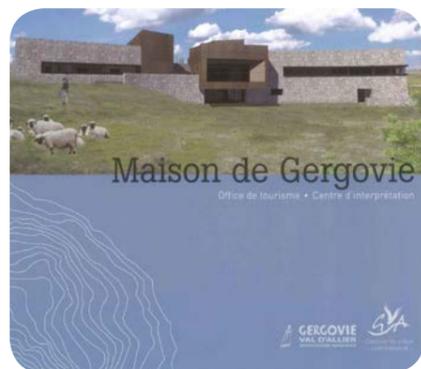
La Communauté de Communes informe que l'opération est reconduite en 2016.

## Agenda 21

### Ecologie, économie d'énergie

Notre Communauté de Communes est dotée d'un Agenda 21 que vous pouvez consulter au siège, pour de plus amples informations.

## Maison de Gergovie



Dans le cadre de son projet de développement, GVAC a engagé en 2008 une démarche de requalification de la Maison de Gergovie. Le nouveau bâti-

## Covoiturage

Dans le cadre de sa politique environnementale et pour répondre aux objectifs fixés par l'Agenda 21, la Communauté de Communes propose une aide au développement du covoiturage sur son territoire. Huit points de covoiturage ont été créés. Sur site, ils sont signalés par un panneau spécifique. Pour participer, rejoignez le site internet de l'Association Covoiturage Auvergne avec laquelle est établi un partenariat. [www.covoiturageauvergne.net](http://www.covoiturageauvergne.net)



Parking de la Garenne



Points de covoiturage

ment déjà visible depuis le plateau, devrait être entièrement achevé en septembre 2016 et ouvrir au public en 2017.

Ce projet, actuellement coordonné par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, s'inscrit dans un contexte plus large de valorisation du site de Gergovie (96 ha), et des sites archéologiques connexes (Corent, Gondole, Petit et Grand Camp de César). Point de départ d'une réflexion globale sur la politique culturelle et la mise en tourisme du territoire, ce projet se positionne également comme vecteur de développement économique local. Le futur équipement permettra d'assurer les fonctions d'accueil touris-

tique et de Centre d'Interprétation. L'architecture et la scénographie du Centre d'Interprétation offriront à tous les publics un parcours de découverte au service de la connaissance archéologique et historique. L'espace d'interprétation évoquera la bataille de Gergovie, l'actualité des recherches archéologiques ainsi que l'évolution des paysages. Des dispositifs d'accompagnement et de médiation du public (maquettes, multimédias) seront mis en place pour permettre une compréhension intuitive de la visite. Le public pourra aussi découvrir des vestiges et des objets retrouvés sur le site et dans les environs.

# 12 GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ

## Petite enfance

Tout ce qui concerne la petite enfance relève de la compétence de la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier (GVA).

Contact : [www.cc-gergovie-val-allier.fr](http://www.cc-gergovie-val-allier.fr)

### RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

C'est un service gratuit, bénéficiant d'un agrément et d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales, en partenariat avec la Protection Maternelle Infantile. Il s'adresse aux familles, aux assistants maternels et gardes à domicile résidant sur une des communes du territoire de Gergovie Val d'Allier. Il est animé par 3 éducatrices de jeunes enfants, diplômées d'Etat. Elles exercent des missions d'information, d'animation et d'échange.



Contacts : RAM GVA  
Place des Combattants AFN  
63730 Les Martres de Veyre  
Tel : 04 73 39 86 95  
[ram.gvac@wanadoo.fr](mailto:ram.gvac@wanadoo.fr)



### LES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Les multi-accueils sont des établissements d'accueil collectif agréés pour 20 enfants entre 2 mois et 4 ans. Trois modes de garde : accueil régulier / accueil occasionnel / accueil d'urgence.

**Le Petit Prince** est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.



Contacts : Multi-accueil Le Petit Prince  
Place des Combattants AFN  
63730 Les Martres de Veyre  
Tel : 04 73 39 29 35  
[lepetitprince.gvac@wanadoo.fr](mailto:lepetitprince.gvac@wanadoo.fr)

**Poudre de Lune** est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



Contacts : Multi-accueil Poudre de Lune  
Rue Alexandre Rouel  
63670 Orcet  
Tel : 04 73 84 17 72  
[pouredelune.gvac@wanadoo.fr](mailto:pouredelune.gvac@wanadoo.fr)

## Ecole de Musique

L'Ecole de Musique intercommunale est un lieu d'enseignement et de pratiques artistiques. Forte de 300 élèves et de 18 professeurs qualifiés, elle propose un enseignement musical complet qui suit le schéma musical du Conseil départemental.

Depuis sa création en 2001, elle développe 3 cycles d'apprentissages, un cursus spécifique pour les adultes et propose de nombreuses possibilités de pratiques collectives. Elle s'ouvre vers l'extérieur grâce à des auditions, concerts, scènes ouvertes et participe au rayonnement culturel dans les 11 communes de GVAC.

**Nouveauté pour la rentrée 2016** : ouverture d'un atelier musical pour les enfants de Grande Section de Maternelle et création d'un cursus spécifique « adolescents ». Inscriptions : juin et jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 septembre de 16h30 à 20h.



Contacts : Ecole de musique GVAC  
19 Rue du Pont de la Pierre  
63730 Les Martres de Veyre  
Tel : 04 73 39 87 96  
Email : [ecoledemusique.gvac@orange.fr](mailto:ecoledemusique.gvac@orange.fr)

## Secteur Animation Jeunes

C'est une structure mise en place par la Communauté de communes Gergovie Val d'Allier, associée à la FAL en mai 2001. Elle s'adresse à tous les jeunes du territoire de 12 à 16 ans révolus.

**Activités :** sportives, culturelles, manuelles, ludiques ; mini-séjours, sorties ; actions de prévention, d'accompagnement, d'information.

**Un rendez-vous des Jeunes** en accès libre est organisé sur chacune des 11 communes de Gergovie Val d'Allier Communauté qui ont mis une salle de réunion à disposition. A La Sauvetat, le RDJ a lieu chaque mardi de 17h à 18h30 et chaque vendredi de 18h à 19h30 dans la petite salle attenante à l'Espace Culturel.

L'inscription et l'adhésion de 2 € pour l'année scolaire sont obligatoires. Le bulletin d'adhésion est disponible auprès des animateurs, en mairie ou au bureau du SAJ.

**La ludothèque** compte plus de 150 jeux de société, des malles (musique et cirque) et des jeux vidéos. Elle offre la possibilité de louer 2 à 3 jeux par semaine, sous réserve que le jeune ait fourni son adhésion de 2 €, deux photos d'identité, un justificatif d'appartenance au territoire de GVA et un chèque de caution de 50 €. Elle est ouverte tous les jours aux heures du secrétariat du SAJ.



**Ludix est un festival de création de jeux**, unique en France. Depuis 2010, le festival a accueilli plus de 5 000 visiteurs. En 2015, 38 créateurs sont venus présenter leurs prototypes. Les inscriptions pour 2016 sont ouvertes; le festival se

déroulera les 19 et 20 novembre à La Roche Blanche. Contact: [www.festival-ludix.fr](http://www.festival-ludix.fr)

**Autres actions:**

Rencontre des jeunes dans les collèges de Champeix, Les Martres de Veyre, Aubière, Cournon, Vic-le Comte



**Contacts : Secteur Animation Jeunes FAL-GVAC**  
Rue Pierre et Marie Curie  
63730 Les Martres de Veyre  
Tel: 04 73 39 76 29 - Fax : 04 73 19 49 13  
[saj.fal.gvac@orange.fr](mailto:saj.fal.gvac@orange.fr)

**Horaires d'ouverture du bureau du SAJ:**

- lundi: 13h30-17h30
- mardi: 9h-12h30 ; 13h30-17h30
- mercredi: 9h-12h30 ; 13h30-18h30
- jeudi: 9h-12h30 ; 13h30-17h30
- vendredi: 9h-12h30 ; 13h30-17h



Ludix 2015



Rendez-vous des jeunes



## Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier



### ACCUEIL POUR LA SAISON 2016

Pendant tout l'été, l'Office de Tourisme dispose d'un local d'accueil provisoire en limite du chantier de la Maison de Gergovie et à proximité du monument commémoratif de la bataille. Ce local sert à la fois de point d'information touristique et de lieu de billetterie des visites guidées du site.

Le point d'information touristique est ouvert 7 j /7 en juillet (sauf le 25 /07) et août de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

**Contacts : Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier**  
04 73 79 42 98  
[www.ot-gergovie.fr](http://www.ot-gergovie.fr) - [association@ot-gergovie.fr](mailto:association@ot-gergovie.fr)

### DEUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE



**Les Arverniales 15<sup>ème</sup> édition**

Pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, les 23 et 24 juillet 2016, l'Office de Tourisme, avec 120 bénévoles, prépare la fête gauloise.

Les Arverniales offrent le temps d'un week-end un véritable spectacle d'histoire vivante avec des combats, des manœuvres militaires, des scènes de vie quotidienne, de l'artisanat, de l'initiation à l'archéologie pour tous les publics. Cette année, plus de 100 reconstituteurs et 120 bénévoles vous accueilleront sur le site de Gergovie pour des spectacles sur

le thème de LA GUERRE DES GAULES. Taverne et cuisine gauloise permettront aux spectateurs de se désaltérer ou se restaurer sur place. Accès au parking: 5 € par véhicule

**Scènes d'une nuit d'été**

Cette nouvelle édition de Scènes d'une nuit d'été rencontre un succès grandissant. Rendez-vous cet été pour 5 spectacles gratuits se déroulant en plein air :

- Veyre-Monton : jeudi 7 juillet à 21h
- Mirefleurs : vendredi 15 juillet à 21h
- Orcet : mercredi 3 août à 21h
- Les Martres de Veyre : mercredi 10 août à 21h
- La Roche Blanche : samedi 13 août à 21h

### ANIMATIONS PONCTUELLES

- Journées nationales de l'archéologie
- Visites archéologiques avec un guide-conférencier
- Yoga en plein air
- Sophrologie en plein air
- Marche nordique
- **La Sauvetat, un village fortifié : visites guidées de 2h les mercredis de juillet et août à 10h sur RDV (tarif normal : 4 € ; tarif réduit : 3 €)**
- Monton : ses habitations troglodytiques, son quartier fortifié : visites guidées de 2h les vendredis de juillet et août à 10h sur RDV (tarif normal : 4 € ; tarif réduit : 3 €)





**La Sauvetat**

UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

## ACCUEIL DU PUBLIC

### SECRETARIAT DE MAIRIE

04 73 39 52 55

Lundi et Mercredi 10h00-12h00  
Mardi et Jeudi 17h00-19h00

### PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE

Sur rendez-vous

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

04 73 39 50 00

Lundi et Jeudi 9h00-12h00  
Mardi et Vendredi 16h00-19h00  
Mercredi 12h45-15h45

### BIBLIOTHÈQUE

Public Dimanche 10h00-12h00